

Paris, le 13 juillet 2023

Le Gouverneur de la Banque de France propose un taux du LEP fixé à 6 % pour accélérer son développement et une garantie de maintien du taux du Livret A à 3 %

Pour les taux de rémunération des livrets d'épargne réglementée, la Banque de France est chargée d'effectuer semestriellement le calcul selon une formule qui établit la moyenne entre le taux interbancaire de la zone Euro (€ster) et l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac, appréciés en moyenne sur les six derniers mois, et de proposer sa recommandation au Ministre de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

La moyenne semestrielle du taux €ster ressort à 2,66 % de janvier à juin 2023. Le glissement annuel passé sur 6 mois de l'IPC hors tabac s'établit quant à lui à 5,57 %. L'application de la formule aboutirait donc à un taux de 4,1 % pour le livret A et de 5,6 % pour le LEP.

Toutefois, l'arrêté du 27 janvier 2021 relatif aux taux d'intérêt des produits d'épargne réglementée prévoit la possibilité de dérogation. Le Gouverneur de la Banque de France avait utilisé cette possibilité pour proposer en janvier 2022 un arrondi « par le haut », puis en janvier 2023 pour amortir le résultat de la formule pour le livret A (alors 3,3 %) à 3 %. Il a proposé aujourd'hui au Ministre de laisser le taux du livret A fixé à 3 %, mais en donnant aux épargnants une garantie de maintien de ce taux sur 18 mois, soit jusqu'en janvier 2025. Le Gouverneur de la Banque de France considère justifié ce maintien pour les deux raisons suivantes :

- L'inflation a commencé à baisser (de 6,1 % en janvier dernier à 4,4 % en juin pour l'IPC hors tabac), et continuera à diminuer pour revenir sous 3 % (les prévisions pour 2024 donnent un IPC moyen autour de 2,5 %); la garantie est ainsi forte pour les épargnants tout en évitant de passer par une période de rendements volatils ;
- Le taux du livret A est un élément central du financement de l'économie française, particulièrement celui du logement social¹ et de la politique de la ville, mais il joue aussi dans le coût de revient des crédits immobiliers et de ceux à destination des PME. Un taux trop élevé, alors que l'épargne réglementée n'a pas d'équivalent chez nos voisins européens, serait préjudiciable à notre activité économique et à la croissance.

Contact Presse:

¹ 1% de taux de Livret A en plus signifierait 32 000 logements sociaux en moins, soit un tiers de la production annuelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Il faut parallèlement continuer de favoriser l'épargne populaire à travers le développement du LEP. Le Gouverneur propose pour cela un geste significatif en faveur de ce produit d'épargne destiné aux ménages modestes, en fixant le taux des six prochains mois à 6 %, soit une quasi-stabilité à rebours de la baisse à 5,6 % de la formule. Même si cela dépasse la seule application de l'arrêté du 27 janvier 2021, le Gouverneur a en outre proposé au Ministre de considérer aussi un relèvement de son plafond de 7 700 à 10 000 euros.

Le nombre de LEP s'est déjà fortement développé depuis fin 2021, de 6,9 millions à 9,7 millions en mai 2023. Les deux mesures proposées ici, couplées à une mobilisation renforcée des banques, devraient permettre d'améliorer encore significativement le taux de détention de ce livret : l'objectif serait d'atteindre au moins 12,5 millions de LEP d'ici un an, soit plus des deux tiers des 18,6 millions de Français éligibles (contre 37 % seulement fin 2021).

À propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

 $\label{thm:continuous} \mbox{ Visitez notre site internet } \ \ \underline{\mbox{ www.banque-france.fr}}$

Suivez nous If I in I



